

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, rue Roland Moreno

26300 ALIXAN

**DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 15 Décembre 2020 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Guilherand-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GUILLON, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de M. BARNERON à M. BONNET, de M. BROCHIER à M. ANGELI, de M. CHAUMONT à M. VASSY, de M. DELOCHE à M. BRARD, de M. DUCLAUX à M. GAUTHIER, de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme GOUYET-POMMARET à M. DUBAY, de Mme JUNG à M. SOULIGNAC, de M. LABADENS à M. GAUTHIER, de M. LARUE à M. BRARD, de M. MORIN à M. VALETTE, de M. MIZZI à M. ROMAIN, de Mme PLACE à M. VASSY, de M. TEUFERT à M. BONNET, de M. VALLON à Mme GUILLON.

Date de convocation : 04 décembre 2020 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 18 -
Nombre de pouvoirs : 15

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2021

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que l'exécutif présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et que ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire du syndicat mixte au comité syndical annexé à la présente,

Entendu le rapport du vice-président,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 18 délégués dont 10 disposant d'un pouvoir ou deux représentant 33 voix

Contre : 0

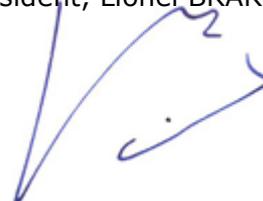
Abstention : 0

DECIDE,

- **De prendre acte** du débat d'orientation budgétaire,
- **D'autoriser** la transmission du rapport d'orientation budgétaire au Préfet (annexé à la présente).

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2020 et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président, Lionel BRARD



A/ Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2020 et situation financière

Le budget primitif 2020 a été adopté le 4 février 2020. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles. Une décision modificative portant sur des opérations d'ordre (transferts entre sections) a permis d'ajuster les montants de la dotation aux amortissements dont celui correspondant à l'amortissement d'une subvention.

1/ Pour 2020, le Budget Primitif faisait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement : 707 177 euros en dépenses et en recettes.

Investissement : 172 500 euros en dépenses et 462 716,92 euros en recettes.

Le suréquilibre en investissement provient de l'impact des amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT.

Une dérogation a été accordée par les ministères de l'Intérieur et des Finances publiques (Direction Générale des Collectivités locales et Direction Générale des Finances Publiques) de manière à permettre le report exceptionnel d'une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 150 000 euros. La délibération du comité syndical a permis d'entériner ce report dans le budget adopté pour 2020.

2/ L'exercice 2020, quatrième année de mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale, a été marqué principalement par :

- La poursuite de l'accompagnement des collectivités à la prise en compte du SCoT dans leurs documents d'urbanisme notamment lors des réunions PPA et la formulation des avis du Syndicat. Cet accompagnement se concrétise également par l'édition et la diffusion des documents destinés à traduire la mise en œuvre du SCoT regroupés dans le classeur de mise en œuvre. Ce classeur a été complété par 10 fiches outils et par un carnet « Energies renouvelables et préservation des paysages » ainsi que par un document destiné à l'articulation entre PCAET et PLU(i). Ces documents ont été adressés aux communes et EPCI membres du syndicat ainsi qu'aux partenaires. Ces différents outils sont disponibles sur le site internet du syndicat.
- Le portage du Conseil de développement a été réalisé pour la troisième année avec l'appui d'un chargé de mission mis à disposition à temps partiel (50%) financé à travers les contributions annuelles des membres au budget du syndicat.

Les travaux du conseil de développement ont fait l'objet de rapports adoptés en décembre 2019 par l'assemblée plénière et ont été diffusés au syndicat mixte et aux EPCI en 2020 (disponibles sur le site internet du SM SCoT). Une réunion thématique sur l'habitat inclusif a été organisée en février (80 personnes à Chatuzange-le-Goubet). Le bureau du Conseil de développement s'est réuni 3 fois. La formation territoriale ARCHE Agglo, saisie par l'EPCI en 2019, a travaillé sur un « Rapport - Consultation sur le projet de PCAET ARCHE AGGLO » entre le 25 août et le 14 novembre. Deux membres du Codev ont participé à un séminaire de construction du projet de territoire de VRA en octobre.

Un comité de pilotage s'est réuni à deux reprises pour préparer la mise en place des Codev dans les EPCI concernée et les modalités de coordination (2 réunions de Cotech préalables).

Le montant des dépenses directes liées au portage du Conseil de développement s'est élevé à de l'ordre de 39 509 € (hors quote-part des frais généraux).

- La poursuite des actions du Contrat vert et bleu : pour rappel, le comité de pilotage organisé en juin 2020 a permis de relever que 3,6 M€ de subventions ont été attribués ou demandés à cette date au bénéfice des différents porteurs d'action du territoire depuis le début du CVB.

L'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ a connu sa troisième campagne de prélèvements et de mesures (biodiversité et carbone du sol) avec l'appui des lycées agricoles et des chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Drôme sous la coordination de la Fondation Rovaltain et du comité de suivi scientifique. Cet observatoire est particulièrement apprécié des partenaires impliqués et des potentiels bénéficiaires des données : scientifiques, milieu agricole, techniciens des EPCI notamment en lien avec les PCAET. Un contact est en cours avec la direction régionale de l'Office français de la biodiversité.

Le syndicat mixte a été présent à la Fête de la nature en octobre avec un stand sur le site animé par Arche Agglo à l'étang du Mouchet à Chavannes.

Concernant le personnel, les deux postes vacants en début d'année ont été pourvus entre mi-janvier et début février. Jusqu'au pourvoi du poste d'assistante, les tâches de comptabilité ont été effectuées grâce au recours à l'appui d'un agent de catégorie B dans le cadre d'un CDD durant le mois de janvier à quotité de 10% ETP.

Effectifs du syndicat en 2020 :

Catégorie A : 4 agents à temps complet et 1 agent 0,5 ETP (mis à disposition)

Catégorie B : 1 agent à 10 % ETP jusqu'au 31 janvier

Catégorie C : 1 agent à temps complet à partir du 1^{er} février.

Recettes de fonctionnement :

Les participations des EPCI membres sont venues alimenter la section de fonctionnement. Celles-ci calculées au prorata de la population des EPCI sur la base de 1,2 €/habitant ont été réparties comme suit :

CA Valence Romans Agglo :	272 092 €
CA Arche Agglo :	70 794 €
CCRC :	41 690 €

Le remboursement de la caution des anciens locaux du syndicat mixte d'un montant attendu de l'ordre de 3 600 € n'a pas été effectué sur l'exercice malgré de nombreuses relances auprès du propriétaire.

La dérogation pour reprise exceptionnelle de 150 000 € d'excédent d'investissement a permis de clôturer l'exercice avec un excédent de fonctionnement. Cette situation met un terme à une suite de deux exercices pour lesquels cette section était déficitaire.

Dans le cadre du contrat vert et bleu, le Syndicat a perçu un montant total de subvention de 114 000 € en 2020 pour la conduite d'actions réalisées entre 2018 et 2020, témoignant du

décalage récurrent entre le lancement des actions et le versement de subvention, en particulier en provenance du FEDER.

Recettes d'investissement :

Le versement du FCTVA dû au titre des dépenses de 2017 et qui aurait dû être versé en 2019 a été perçu en 2020 pour un montant de 2413,33 €. Le même décalage est prévu pour le versement du FCTVA dû au titre des dépenses de 2018 : il sera perçu en 2021.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et le syndicat n'est pas endetté.

Exécution budgétaire :

Une DM portant sur des écritures d'ordre a été passée en fin d'année afin d'ajuster les montants liés aux amortissements et de prendre en compte les transferts entre sections.

La reprise exceptionnelle par dérogation d'une partie de l'excédent d'investissement a permis de réduire les excédents reportés de la section d'investissement et de couvrir durablement les besoins en amortissements inscrits à la section de fonctionnement.

Rappel : les exercices 2018 et 2019 ont été clôturés avec un déficit de fonctionnement, les contributions des membres ne suffisant pas à couvrir les besoins de fonctionnement. Le coût de l'amortissement récurrent pèse sur la section de fonctionnement en stockant les moyens nécessaires à l'investissement pour faire face aux charges d'études à couvrir à terme dans le cadre de l'évolution du SCoT.

Du fait de dépenses moindres en raison de la crise sanitaire et du décalage du calendrier électoral ayant conduit à reporter certaines actions, l'exercice 2020 aurait été équilibré sans la reprise exceptionnelle de résultat. Avec cette opération, l'estimation du compte administratif à fin 2020 laisse entrevoir une section de fonctionnement excédentaire ce qui, à participation constante des EPCI, permettra d'assurer l'équilibre du budget 2021 sans modification des contributions des adhérents

B/ Prospective 2021

1/ En termes d'orientation, 2021 sera marquée par :

- la poursuite et le renforcement des actions d'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des dispositions du SCoT dans leurs documents d'urbanisme et leurs actions d'aménagement du territoire : poursuite de l'élaboration et diffusion des documents, participations aux réunions communales et intercommunales et analyse des documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou révision,
- analyse des projets en vue du positionnement du syndicat sur les projets d'aménagement commercial (CDAC) et la consommation de foncier naturel, agricole et forestier (CDPENAF)
- la poursuite des actions du contrat vert et bleu dans sa 6^{ème} et dernière année. En effet, Un avenant au contrat a été passé avec la Région, prolongeant d'un an le CVB jusqu'à octobre 2021. Ce prolongement permettra d'engager ou de terminer des actions qui avaient pris du retard et des compléter d'autres actions. Pour le syndicat mixte, les actions comprendront : la poursuite de l'animation du contrat, l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, la valorisation de Rovalterra™, des actions de communication, ainsi que l'évaluation du Contrat qui donnera lieu à un marché de prestation,

- l'organisation et l'animation éventuelles de la Conférence territoriale du Grand Rovaltain, selon son activation à l'initiative des EPCI ou des Codev sur un sujet d'enjeu Grand Rovaltain,
- l'actualisation continue du site internet,
- le renforcement de l'expertise du territoire sur des sujets liés aux orientations du SCoT et la mise en capacité de répondre aux attentes du territoire sur l'urbanisme, l'aménagement, les déplacements, les thématiques d'énergie/climat. Il pourrait s'agir en particulier de la relance de la coordination de l'élaboration du Schéma d'urbanisme commercial initiée au 1^{er} trimestre 2019,
- l'amortissement des dépenses réalisées en 2015, 2016 et 2017 pour l'élaboration, la publication (enquête publique notamment), l'impression et la diffusion du schéma se poursuivra sur l'exercice prochain et les suivants mais en s'amenuisant.

2/ En termes de budget, cela se traduira comme suit :

- En recettes :
 - la base des contributions des EPCI membres est proposée en maintien à 1,20 € par habitant (au même niveau qu'en 2020 et depuis 2016). La clôture de l'exercice 21 permettra de statuer sur la mise à niveau des participations au regard des besoins liés à l'établissement du bilan de la mise en œuvre du SCoT au terme de 6 ans d'application et à la modification ou la révision du document qui pourraient en découler.
 - Parmi les autres recettes, sont attendues des subventions prévues au Contrat Vert et Bleu, le remboursement de la caution des anciens locaux ainsi que, en section d'investissement, le versement du FCTVA sur les opérations d'investissements éligibles engagées en année N-2.
- En dépenses :
 - Actions et outils de mise en œuvre des orientations du SCoT sur le territoire, notamment la poursuite de la publication et actualisation des fiches outils qui accompagnent les carnets thématiques diffusés en 2019 et 2020 ; poursuite de l'animation et des actions du contrat vert et bleu ;
 - Prévision d'effectifs à hauteur de 5,3 équivalents temps plein (ETP) comprenant l'éventualité de l'accueil d'un stagiaire. Rappel : 1,5 ETP sont subventionnables à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat vert et bleu.
 - Les dépenses porteront également sur les dépenses courantes (locaux, fournitures, déplacements, représentation, organisation des réunions, ...) le provisionnement 'de frais pour la défense du syndicat lors de l'audience du TA de décembre 2020 (Codev).
 - Il s'agira également de prévoir les dépenses liées au renforcement de l'expertise du territoire sur des sujets en lien avec les orientations du SCoT et la mise en capacité de répondre aux attentes du territoire sur l'urbanisme, l'aménagement, les déplacements, l'énergie-climat. En particulier, en fonction du choix des EPCI, le portage et l'animation de l'expertise préalable à un schéma d'urbanisme commercial constituera un poste de dépenses (marché de prestations intellectuelles).
